Les droits du patient
en Belgique

Des droits pour une prise en charge de qualité, sûre et respectueuse

1 Droit à des soins de qualité

Vous avez droit à des soins de qualité, sûrs, appropriés et dispensés dans le respect des règles professionnelles.



2 Droit à l'information

Vous avez droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur votre état de santé, les examens, les traitements, les risques et les alternatives.



3 Droit au consentement libre et éclairé

Aucun acte médical ne peut être réalisé sans votre consentement libre, éclairé et volontaire.
Vous pouvez à tout moment poser des questions.



4 Droit au respect de votre vie privée

Votre intimité, votre dignité et vos convictions sont respectées en toutes circonstances.



5 Droit à la confidentialité de vos données

Toutes les informations qui vous concernent sont confidentielles et protégées conformément à la loi.



6 Droit d'accès à votre dossier médical

Vous avez le droit de consulter votre dossier médical et d'en obtenir une copie.



7 Droit de désigner une personne de confiance

Vous pouvez choisir une personne de confiance qui vous soutient et vous accompagne dans vos décisions de santé.



8 Droit de refuser un soin

Vous avez le droit de refuser tout traitement ou examen, même si celui-ci est recommandé par l'équipe soignante. Votre choix est pris en compte et respecté.



9 Droit d'exprimer une plainte

Si vous n'êtes pas satisfait des soins ou de l'accueil, vous pouvez exprimer une plainte auprès du service concerné, de la direction ou du médiateur.



Vos droits sont essentiels pour des soins respectueux, sûrs et centrés sur vous !

